

Questions orales

aime beaucoup ces idées, sinon elles ne seraient pas formulées dans son document.

• (1450)

Le ministre est-il prêt à apporter au Code criminel des modifications qui pourraient mettre les Canadiens en danger ou nuire encore davantage à la réputation de notre système de justice pénale?

L'hon. Allan Rock (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, comme je l'ai précisé dans ma réponse à la question de ma collègue, ce document de travail ne reflète pas la politique du gouvernement. Il n'a pour objectif que de stimuler un processus de consultation au sujet des principes fondamentaux du droit criminel.

Nous espérons, grâce à ce processus de réforme, mettre en oeuvre une partie générale du code qui pourra encore être appliquée pendant une autre centaine d'années. Cependant, nous ne pouvons le faire sans examiner les questions qui se posent. Nous avons énuméré celle-ci parmi d'autres, mais je tiens à garantir au député que je m'oppose à une défense générale basée sur la culture et que je ne présenterai jamais de mesures en ce sens, tant que je serai le ministre responsable.

M. Paul E. Forseth (New Westminster—Burnaby, Réf.): Monsieur le Président, le ministre consulte et fait traîner les choses en longueur. Il est évident qu'il ne sait pas quoi faire au juste.

Son ballon d'essai portant sur l'ivresse criminelle signifie que l'ivresse pourrait être utilisée comme moyen de défense. Il y aurait alors une peine distincte pour les gens qui se seraient volontairement enivrés et cette peine serait au moins deux fois moins lourde que la peine maximale prévue pour la principale infraction commise. En d'autres termes, ces délinquants obtiendraient une réduction de peine pour ivresse.

Le ministre croit-il que, pour une infraction aussi grave qu'un meurtre, il est juste qu'une personne soit condamnée à une peine au moins deux fois moins sévère que la peine prévue normalement, sous prétexte qu'elle était ivre? Va-t-il rendre le Code criminel encore plus strict plutôt que d'offrir davantage d'échappatoires?

L'hon. Allan Rock (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, je sais que le député s'intéresse à cette question. Nous en avons discuté. Il veut tout autant que moi que les criminels soient tenus responsables de leurs actes.

Je peux lui garantir que les solutions que nous envisageons ont justement pour objectif d'en arriver là. J'ai certaines craintes sur la façon dont les récentes décisions rendues seront interprétées et appliquées.

Samedi, lorsque je me suis adressé aux criminalistes, j'ai souligné qu'une réduction de peine pour ivresse était inacceptable en principe. Nous devons trouver une façon d'apporter à la loi des modifications qui soient constitutionnelles et efficaces. C'est là l'objet de tout ce processus.

[Français]

L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE

M. Antoine Dubé (Lévis, BQ): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Développement des ressources humaines. Parmi la série de coupures prévues dans le projet de réforme des programmes sociaux, Ottawa veut mettre fin aux transferts qu'il verse aux provinces pour l'enseignement postsecondaire. Le recteur de McGill annonçait récemment que cette réforme aurait comme conséquence de faire passer les frais de scolarité dans cette institution à 8 000 \$ par année.

Le ministre convient-il que son projet qui a pour effet d'augmenter considérablement l'endettement des étudiants est inacceptable et s'engage-t-il au nom du bon sens à refaire ses devoirs?

[Traduction]

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien, Lib.): Monsieur le Président, je voudrais d'abord apporter deux corrections aux affirmations du député.

Premièrement, le livre vert n'est qu'une série de solutions à l'étude. Le gouvernement n'a pas encore arrêté sa politique dans ce domaine.

Deuxièmement, l'affirmation voulant que le gouvernement cesse de financer l'enseignement postsecondaire est totalement fautive. À l'heure actuelle, le gouvernement fédéral finance plus de la moitié de l'enseignement postsecondaire et nous avons l'intention de respecter notre engagement. Nous avons insisté sur le fait que les provinces recevraient le même montant, soit 6,2 milliards de dollars, et que des sommes supplémentaires viendraient des recettes fiscales.

Si on amenait les provinces à faire enfin leur part pour que ces fonds ainsi transférés soient affectés en totalité à l'enseignement postsecondaire, il n'y aurait pas de problème en ce qui concerne les frais de scolarité ou le financement.

En réalité, ce que nous proposons, ce sont des moyens d'investir encore plus d'argent, c'est-à-dire au moins 12 milliards de dollars au cours des dix premières années, dans l'enseignement postsecondaire. Voilà la vérité. Il n'est pas question de réduire, monsieur le Président, mais bien d'accroître le montant.

[Français]

M. Antoine Dubé (Lévis, BQ): Monsieur le Président, le ministre réalise-t-il qu'en s'entêtant de cette façon il confirme que les libéraux sont en train de fermer les portes aux universités à des milliers de jeunes?

[Traduction]

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien, Lib.): Monsieur le Président, j'essaie précisément d'expliquer au député que l'objectif du livre vert est d'affecter de nouvelles sources de financement à l'enseignement postsecondaire afin d'offrir l'accès aux collèges et aux universités à un quart de millions de Canadiens de plus.